

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

26 octobre 2017

Solutions
Plasma



EUROPLASMA INDUSTRIES

Energies
Renouvelables



CHOPOWer **CHO**PEX

Traitement
Amiante



inertam

FORMALITES

1. Constitution du bureau
 - Président
 - Scrutateurs
 - Secrétaire

2. Constatation de la disponibilité des documents légaux
 - Registre des Assemblées Générales
 - Statuts
 - Lettre de convocation des commissaires aux comptes
 - Copie de la publication au B.A.L.O.
 - Publicité

3. Détermination du quorum

SOMMAIRE

1. Europlasma en bref
2. Résultats du 1^{er} semestre 2017 et structure financière
3. Bilan sur la stratégie 2014-2017 et perspective de croissance
 - Europlasma Industries
 - CHO Power
 - Inertam
4. Financement de la croissance
5. Questions/ Réponses
6. Vote des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. EUROPLASMA EN BREF



NOTRE MISSION, NOS MÉTIERS

Après 3 ans d'efforts, **2017 a vu la concrétisation industrielle et commerciale des applications innovantes de la torche à plasma** dans des projets répondant pleinement aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels et futurs.

Le groupe Europlasma accélère désormais la commercialisation de ses solutions industrielles.



ENERGIES RENOUVELABLES

Valorisation des déchets et
de la biomasse en électricité



47 salariés



TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Destruction et valorisation
des déchets d'amiante



52 salariés



SOLUTIONS PLASMA

**Création de solutions
industrielles sur-mesure**
Sidérurgie, métallurgie, gaz toxiques, cendres,
biocarburants...



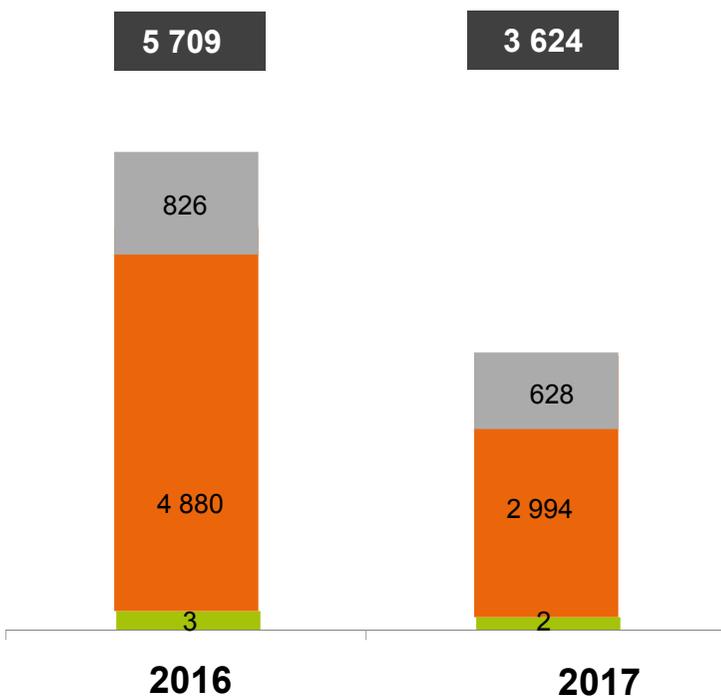
19 salariés
(y compris effectif Corporate)

2. RÉSULTATS DU 1ER SEMESTRE 2017 ET STRUCTURE FINANCIÈRE

CHIFFRES CLÉ 1^{ER} SEMESTRE 2017

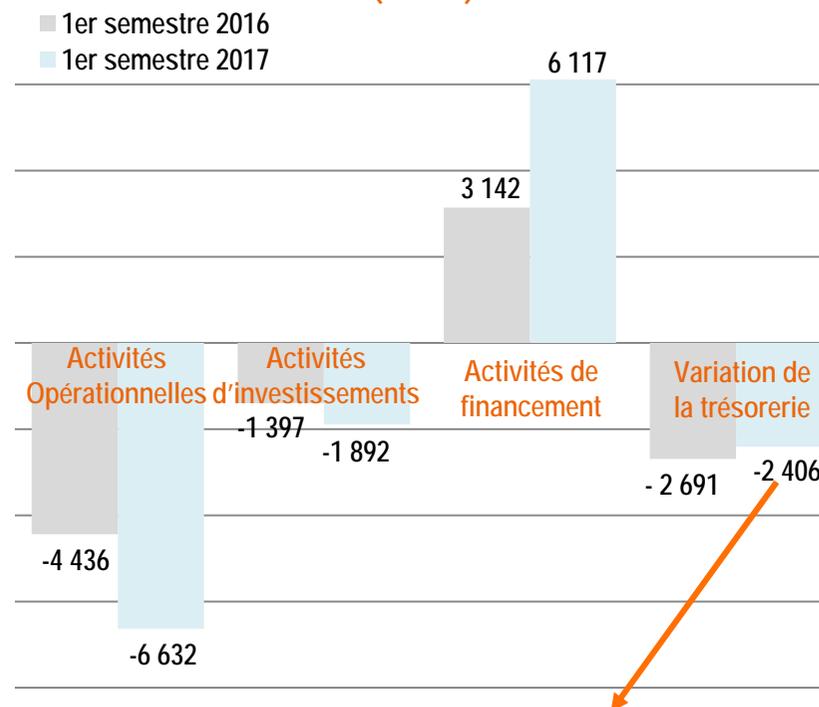
La baisse du chiffre d'affaires d'Inertam impacte directement la trésorerie du Groupe

Evolution du chiffre d'affaires par activité (en K€)



- ◆ Solutions Plasma
- ◆ Traitement de l'Amiante
- ◆ Energies Renouvelables

Evolution des flux de trésorerie (en K€)



Activités opérationnelles: détail par Activité			
en K€	2016	2017	variation
Solutions Plasma	-1 953	-2 155	-202
Traitement de l'amiante	2 051	-399	-2 450
Energies renouvelables	-4 534	-4 078	456
Total	-4 436	-6 632	-2 196

Le différentiel sur la contribution d'Inertam au cash flow opérationnel du Groupe représente la consommation de la trésorerie sur le semestre, les investissements étant réalisés sur fonds propres

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE AU 30 JUIN 2017

En milliers d'euros (K€)	30/06/2017	30/06/2016	Variation
Chiffre d'affaires	3 624	5 709	-2 085
EBITDA	-6 618	-4 979	-1 639
Résultat opérationnel	-10 171	-8 571	-1 599
Résultat financier	-1 013	-423	-591
Résultat net de la période	-11 126	-9 024	-2 102
Résultat net (part Groupe)	-11 125	-9 024	-2 101
Résultat par action (en euros par action)	-0,09	-0,13	0,04

1/L'EBITDA est logiquement impacté par le chiffre d'affaires d'Inertam

Répartition de l'EBITDA par Activité			
en K€	2016	2017	variation
Solutions Plasma	-1 111	-1 192	-81
Traitement de l'amiante	802	-841	-1 643
Energies renouvelables	-4 670	-4 585	85
Total	-4 979	-6 618	-1 639

- (1) Coûts corporate
- (2) Impact du manque de chiffre d'affaires
- (3) Coûts du contrat EPC de CHO Morcenx

2/Le Résultat opérationnel est impacté à hauteur de - 656 K€ par la dépréciation du goodwill et d'une provision complémentaire de 3 450 K€

3/Le Résultat financier est impacté à hauteur de - 610 K€ par le retraitement comptables des BSA2

BILAN CONSOLIDE SYNTHETIQUE AU 30 JUIN 2017

En milliers d'euros (K€)	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Actifs non courants	23 455	23 448	6
Actifs courants (hors trésorerie)	14 477	14 385	92
Trésorerie	2 477	4 882	-2 405
Capitaux Propres - Part du Groupe	-7 293	-3 640	-3 652
Intérêts hors groupe	42	91	-49
Dettes financières non courantes	10 188	10 503	-315
Autres passifs non courants	1 146	1 042	104
Dettes financières courantes	2 870	2 900	-30
Autres passifs courants et non courants	34 600	32 861	1 739
Total Bilan	40 408	42 715	-2 307
Endettement net	10 582	8 521	2 061
Capitaux Propres - Part du Groupe, par action en €/par action	- 0,05	-0,03	-0,02

A l'actif, on note :

- La dépréciation totale du goodwill d'Inertam (656 K€)
- Les investissements correspondant essentiellement à la réfection totale du four d'Inertam et au versement du solde des moteurs Jenbacher de la centrale CHO Morcenx.

Au passif, on note :

- La variation de situation nette qui résulte de l'augmentation du capital (~7 M€) et de la perte de la période (11,1 M€)
- Les dettes financières baissent du remboursement des emprunts et globalement l'endettement augmente du différentiel entre ces remboursements et l'utilisation de la trésorerie sur la période.

3. BILAN SUR LA STRATÉGIE 2014-2017 ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE

SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES) (1/2)

Réorganisée fin 2014, Europlasma Industries a livré, en 2017, des installations qui ouvrent de nouvelles perspectives de croissance tant géographiques que sectorielles.

Livraisons d'installations et réalisations études

Dépollution et traitement de cendres volantes

- Juillet 2017, livraison au client **Shanghai Kaineng New Technology Co, Ltd (KNC)** de l'unité de vitrification des cendres volantes de l'incinérateur de Houjie (Chine),
- Juillet 2017, remise d'une étude de faisabilité technico-économique de vitrification de cendres volantes en République Tchèque.

Traitement des déchets radioactifs

- Septembre 2017, livraison d'un système plasma et d'un four de fusion de déchets nucléaires faiblement actifs, installés dans la centrale nucléaire de Kozloduy (KNPP), en Bulgarie.
- Avril 2017, remise d'une étude relative au traitement d'un large spectre de types de déchets (liquides, solides) et de différents niveaux de radioactivité à un grand acteur français du nucléaire.



Four - installation KNC



Torche à plasma - installation KNPP

Des perspectives importantes de développement

Marché de l'incinération

- **En Europe** : prise de conscience des pays européens et mise en place d'obligations strictes de la part des autorités Européennes (Directive 2006/16/CE),
- **En Asie** : le XIIIème plan quinquennal chinois, publié en mars 2016, met l'accent sur un développement économique plus propre et plus durable.
EPI est en contact avec de nombreuses sociétés chinoises désireuses de visiter l'unité de vitrification de Houjie

Secteur du nucléaire

- Accroissement du volume des déchets radioactifs en raison de l'arrêt définitif de nombreux réacteurs de centrales nucléaires de première génération
- Elargissement de la technologie plasma aux déchets moyennement actifs. Un contrat signé en novembre 2016 prévoit la fourniture d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène destiné uniquement aux déchets moyennement actifs.
Les essais de réception des torches ont eu lieu avec succès à Morcenx, à l'été 2017, conformément au planning.

Secteur sidérurgique

- Discussions avancées avec plusieurs grands acteurs européens de l'acier dans le cadre d'une solution consistant à effectuer un reformage à sec des gaz de hauts fourneaux en vue de la diminution/élimination des émissions de CO2 et de l'optimisation du procédé sidérurgique.
- Prises de mesures drastiques des acteurs sidérurgiques face aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'augmentation probable du prix de carbone.

ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER) (1/3)

La Final Acceptance (FA) obtenue pour la centrale de CHO Morcenx permet le déploiement commercial d'un nouveau type de centrale dans la production d'énergie renouvelable

Dernière phase d'optimisation de CHO Morcenx

Réalisations

- Obtention de la Final Acceptance (FA), le 14 juin 2017 qui démontre la capacité de l'usine à produire industriellement de l'électricité renouvelable avec des rendements élevés.
- Plan d'optimisation, afin de maximiser à terme la rentabilité économique de la centrale en réduisant les coûts d'exploitation, en cours.
- 4,78 M€ encaissés dans le cadre de discussions et en accord avec le propriétaire de l'usine afin de financer, pour partie, ce plan d'optimisation et de remettre à niveau certains équipements.



Bonnes performances environnementales de CHO Morcenx

- L'usine de Morcenx respecte les normes environnementales européennes les plus strictes concernant : les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, les déchets solides produits, le bruit, la sécurité...
- Régulièrement, des organismes de contrôle vérifient le respect des normes et de la réglementation. Ces bureaux sont accrédités : Apave, IRH, Biotox, Bureau Véritas...

ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER) (2/3)

Développement des futures centrales CHO Power

L'ensemble des projets sont accueillis positivement par les populations locales

CHO Tiper

- La structuration du financement de CHO Tiper est en cours de finalisation.
Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine a annoncé le 09 Octobre 2017 son apport financier de 2 millions d'euros au projet (décision votée en Commission permanente).
- Démarrage de la construction prévu vers la fin de l'année 2017.
- Pour rappel, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) s'est engagée à apporter son soutien financier dans le cadre des Investissements d'Avenir et la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a confirmé son intérêt pour s'impliquer financièrement dans le projet.

CHO Locminé

- L'autorisation d'exploiter CHO Locminé n'a fait l'objet d'aucun recours recevable, à l'image de CHO Morcenx et CHO Tiper.
- Structuration et obtention du financement de CHO Locminé selon le planning afin d'en démarrer la construction.



Un contexte de plus en plus favorable à la gazéification des déchets

- En 2016 : la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) réserve 150 MWe de capacité électrique à partir de CSR**
- En Janvier 2017 : la **Commission Européenne recommande officiellement à tous les états membres d'optimiser la valorisation énergétique des déchets non-recyclables**. Quatre « meilleures technologies éprouvées » sont préconisées, dont la première est la gazéification de CSR
- En mars 2017 : la **Commission de Régulation de l'Energie (CRE) récompense** (Cf. appel d'offre CRE 5) **pour la première fois 3 projets de gazéification** (de biomasse, 1-2MW).
→ Organisation d'appels d'offre « CRE cogénération à partir de CSR » prévus courant 2018
- Septembre 2017 : le **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire** inclut la gazéification de déchets dans les projets éligibles au label « Financement participatif de la croissance verte »

TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM) (1/2)

Une production réorganisée pour tenir compte des nouvelles normes

Point sur la production

- **La production au S1 2017 en progrès vs. S2 2016.**
Mais inférieure aux quantités traitées habituellement.
Tonnage vitrifié: S1 2016 = 2 294 t.
 S2 2016 = 1 093 t.
 S1 2017 = 1 349 t. (dont 919 tonnes en juin et mai)
- **La réfection totale du four explique en partie cette situation.**
Cette opération majeure a débuté en janvier 2017 Europlasma et impose un arrêt d'en moyenne de 10 semaines tous les 20 mois.
- **Des contraintes réglementaires fortes qui contraignent à une réorganisation des modes opératoires.**
Obligation de réduire de 90% les taux d'empoussièrément dans la zone confinée.
- **Report de l'investissement dans un four de rechange, jusqu'à ce que le four actuel retrouve sa cadence de production habituelle.**
- Inertam garde pour objectif de retrouver sa capacité de traitement nominale d'ici la fin de l'année.



Sortie de four Inertam - Déchets d'amiante en fusion

Perspectives de développement encourageantes

- En France en 2015, le gisement de déchets amiantés était estimé à environ **20 M de t.**
- Au rythme moyen actuel du désamiantage, évalué à 200 000 tonnes par an, **un siècle sera nécessaire pour retirer la totalité des produits amiantés** présents sur le territoire.
- Avec l'actuelle capacité annuelle de traitement d'Inertam d'environ 6 000 tonnes, **ne sont éliminées définitivement que 3% des déchets amiantés en France**, le reste étant enfoui.
- Inertam estime que la construction d'usines neuves, issues d'un déploiement commercial, **représente une opportunité environnementale intéressante à fort potentiel économique.**



Sortie de four Inertam - Déchets d'amiante en fusion

5. QUESTIONS/ REPOSES

6. VOTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 1^{ère} résolution : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration a l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
- 2^{ème} résolution : Décision a prendre quant a la poursuite de l'activité de la société
- 3^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration a l'effet de procéder a l'émission, a titre gratuit, de bons de souscription d'actions remboursables
- 4^{ème} résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription
- 5^{ème} résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 6^{ème} résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé
- 7^{ème} résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires
- 8^{ème} résolution : Autorisation d'augmenter le nombre de titres émis dans la limite de 15%
- 9^{ème} résolution : Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-1 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du travail avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit des salariés
- 10^{ème} résolution : Pouvoir pour les formalités

Merci de votre attention

Pierre CATLIN
Président

Jean-Eric PETIT
Directeur Général

Stéphan KRYMER
Directeur Administratif et Financier